

**République Française**  
**Arrondissement de NEUFCHATEAU**  
**Département des Vosges**  
**COMMUNE DE DARNEY**  
**PROCÈS VERBAL**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du 27 janvier 2023**

Etaient présents : M. Yves DESVERNES - Mme Petra LAURAIN - Mme Nicole DELAVILLE - Mme Agnès JEANMICHEL – M. Régis BELGERI - M. Pascal FERRARD - M. Jean Marc BOUSCHBACHER – M. Thibault HEINTZ  
M. Patrick ALBERTOLI - M. Christophe DEMARQUE - Mme Sylvie PALUMBO

Excusées:

Mme Thérèse LALOGÉ

Mme Yasmine AKSU pouvoir à Mme Nicole DELAVILLE

Absent :

M. Anthony SCHIARATURA

Date de la convocation : 19 janvier 2023

Début du conseil : 20 h

Monsieur le Maire demande d'ajouter les points suivants :

18 – mise à disposition de Madame Catherine RAMELLA par le Centre de Gestion ;

19 – APAVE : changement de dénomination.

**ORDRE DU JOUR :**

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du dernier procès-verbal

- 1 - Convention mise à disposition tiers lieu : Association Secours Catholique
  - 2 - Convention objectifs et moyens bibliothèque : Association M.P.T
  - 3 - Règlement intérieur bibliothèque : Association M.P.T
  - 4 - Convention de mise à disposition tiers-lieu : Association ALAJI
  - 5 - Avenant convention de mise à disposition tiers-lieu : Association ASTUCE
  - 6 - Modification statuts du Centre d'Animation de la Préhistoire
  - 7 - Convention étude de définition du Centre d'Animation de la Préhistoire
  - 8 - Création comité consultatif de la Forêt Communale
  - 9 - Désignation des garants - affouages communaux
  - 10 - Contrat bail de location de terrain à M. Nicolas DESSALLE
  - 11 - Cartographie pour découvertes en forêt
  - 12 - Remboursement achats à l'Association Don du Sang – collecte du 23 décembre 2022
  - 13 - Remboursement achats – vœux 2023
  - 14 - Indemnité pour gardiennage de l'église
  - 15 - Participations financières - voyage scolaire
  - 16 - Partage taxe d'aménagement sur permis de construire
  - 17 - Demande de caution bancaire – projet logements F.M.S
- Questions diverses

**DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Nicole DELAVILLE est désignée secrétaire de séance.

### **APPROBATION DU DERNIER PROCÈS VERBAL**

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 22 décembre 2022 Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

### **1 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION TIERS LIEU : Association Secours Catholique** (délibération n° 2023.01.27/01)

Monsieur le Maire explique que suite à la création du tiers-lieu dans les anciens locaux de la COM COM deux salles sont à la disposition d'associations locales ou extérieures pour leurs activités et leurs réunions.

L'antenne du Secours Catholique darnéenne demande d'occuper ces espaces pour la pratique de la couture et de l'expression orale à compter du 1<sup>er</sup> février 2023 selon des créneaux horaires définis.

A l'unanimité, le Conseil accepte de passer une convention pour un an avec tacite reconduction.

### **2 - CONVENTION OBJECTIFS ET MOYENS BIBLIOTHÈQUE :**

#### **Association M.P.T** (délibération n° 2023.01.27/02)

Monsieur DESVERNES rappelle que lors de la séance du 21 février 2022 le conseil a décidé de créer une bibliothèque municipale avec le partenariat de la médiathèque départementale. Celle-ci occupera des locaux dans le tiers-lieu en y intégrant la bibliothèque de la MPT laquelle sera chargée de la gestion.

Il ya donc lieu d'établir une convention d'objectifs et de moyens.

Après explications et débats le Conseil, à l'unanimité, valide la convention comme présentée dont chacun en avait reçu un exemplaire.

### **3 – REGLEMENT INTÉRIEUR BIBLIOTHÈQUE : Association M.P.T** (délibération n° 2023.01.27/03)

Comme indiqué ci-dessus la bibliothèque municipale installée au tiers-lieu sera gérée par la MPT. À cet effet il est nécessaire d'établir un règlement intérieur.

Après concertation, le Conseil, à l'unanimité, approuve celui-ci.

### **4 – CONVENTION DE MISE À DISPOSITION TIERS-LIEU :**

#### **Association ALAJI** (délibération n° 2023.01.27/04)

Une demande d'occupation d'une salle au Tiers Lieu est demandée par l'association ALAJI pour organiser une formation à destination des demandeurs d'emploi résidant sur le bassin de Darney, sur une durée de 34 jours.

Après avis favorable à l'unanimité, les conseillers décident de fixer à 30 €/jour l'occupation du 30 janvier au 19 avril 2023.

### **5 – AVENANT CONVENTION de mise à disposition tiers-lieu :**

#### **Association ASTUCE** (délibération n° 2023.01.27/05)

Monsieur le Maire explique que l'Association ASTUCE occupe actuellement la salle Poirot le 3<sup>ème</sup> samedi de chaque mois pour des ateliers d'art-thérapie au service de la parentalité moyennant un forfait de 75,00 € l'an.

Comme cette association va également occuper le tiers-lieu à la même fréquence, la convention de mise à disposition déjà établie doit être modifiée en conséquence pour la période du 18 mars au 27 octobre 2023 tout en gardant le forfait annuel.

A l'unanimité, le Conseil donne son accord.

## **6 - MODIFICATION STATUTS DU CENTRE D'ANIMATION DE LA**

### **PRÉHISTOIRE** (délibération n° 2023.01.27/06)

Monsieur DESVERNES signale que la Communauté de Communes les Vosges Côté Sud Ouest a validé à l'unanimité son projet d'intégration de la gestion du Centre d'Animation de la Préhistoire dans sa séance du 13 décembre 2022.

Le Conseil doit entériner cette modification statutaire.

A l'unanimité, le Conseil accepte cette proposition.

## **7 - CONVENTION ÉTUDE DE DÉFINITION DU CENTRE D'ANIMATION DE LA PRÉHISTOIRE** (délibération n° 2023.01.27/07)

Dans la fiche action n° 1 du projet de revitalisation du bourg centre visant à développer l'expérience de la préhistoire, il est nécessaire de réaliser une étude d'opportunité et de faisabilité. L'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) a donné une suite favorable à notre demande d'accompagnement et propose de confier la réalisation de cette étude à la Société Ernest Et Young Advisory à Courbevoie pour un montant de 61.800,00 € TTC pris en charge totalement par l'ANCT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord et décide de passer une convention avec cet organisme.

## **8 - CRÉATION D'UN COMITÉ consultatif de la Forêt Communale** (délibération n°2023.01.27/08)

Monsieur le Maire indique qu'il serait utile de créer un "comité consultatif forêt communale" pour le bon fonctionnement des affouages.

Sa composition relève de la libre décision du Conseil Municipal. Il est normalement présidé par le Maire ou par un membre du Conseil. Il rassemble à la fois des conseillers municipaux, des habitants locaux ou d'autres communes ainsi que des représentants d'associations locales. Sa durée ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Monsieur DESVERNES propose Mr François MUNIÈRE (Darney) et Mr Philippe SCHNEIDER (Bonvillet) qui seront consultés pour la mise en place des lots, de la surveillance, du cubage après façonnage et de l'application du règlement-convention des affouages, Mme Nicole DELAVILLE est désignée présidente et Monsieur Jean-Marc BOUSCHBACHER membre du conseil.

A l'unanimité, le Conseil, accepte la création de ce comité.

## **9 - DÉSIGNATION des garants - affouages communaux** (délibération n° 2023.01.27/09)

La campagne des affouages 2023 a démarré par le tirage des lots en janvier. Il y a donc lieu de désigner trois nouveaux garants parmi les inscrits.

Monsieur DESVERNES propose :

- Monsieur ROLIN Philippe
- Monsieur JOLY Cyrille
- Monsieur SCHNEIDER Cyril

qui se sont portés volontaires.

A l'unanimité, les conseillers donnent leur accord.

## **10 - CONTRAT BAIL de location de terrain à M. Nicolas DESSALLE** (délibération n° 2023.01.27/10)

La commune possède un terrain agricole d'une superficie de 26 a 80 ca au lieu dit "Le Haut de Béreau" qui est exploité par Monsieur Nicolas DESSALLE, exploitant agricole, demeurant à RELANGES.

Pour régulariser la situation il serait bon d'établir un contrat simplifié de bail à ferme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, pour une durée de 9 ans moyennant un fermage annuel de 120,00 €/1<sup>ha</sup> réactualisé chaque année suivant la variation des fermages par arrêté du Préfet des Vosges.

Le Conseil, à l'unanimité donne un avis favorable.

### **11 - Cartographie pour découvertes en forêt** (délibération n° 2023.01.27/11)

Dans le cadre du projet de la candidature FODEX de la DARNEY-LA VÔGE l'association Terres d'O va réaliser des supports cartographiques papiers et numériques géo référencés pour découvrir sans se perdre dans la forêt.

Trois parcours sont en cours d'élaboration :

1 - Forêt de Tignécourt (randonnée et VTT : 11 km),

2 - Vallée de l'Ourche (randonnée et VTT : 36 km)

3 - Gorge de la Gabionne : (randonnée et course d'orientation : 10 km) financés à 100 % par le FEADER. La commune est concernée par les n°1 et 2.

Après explications, les Conseillers donnent leur accord et autorisent Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat en vue de la cartographie du massif forestier communal sur ces deux points.

### **12 - REMBOURSEMENT achats à l'Association Don du Sang – collecte du 23 décembre 2022** (délibération n° 2023.01.27/12)

La commune prend en charge la collation de la dernière collecte de l'année du don du sang.

Les boulangeries communales étant fermées le 23 décembre, l'association présente une facture d'un montant de 41,10 € qu'elle a dû régler.

A l'unanimité l'accord est donné pour ce remboursement.

### **13 – REMBOURSEMENT D'ACHATS – Vœux 2023** (délibération n° 2023.01.27/13)

Diverses fournitures ont été achetées pour la cérémonie des vœux (nappes, serviettes, fleurs) dans des commerces extérieurs.

Il s'agit d'un montant de 60,71 € et de 14.70 €.

10 conseillers participent au vote. C'est par 9 pour et 1 abstention que le conseil décide le remboursement aux personnes concernées.

### **14 – INDEMNITÉ pour gardiennage de l'église** (délibération n° 2023.01.27/14)

La responsable de la paroisse Saint Martin de la Forêt nous informe, dans son courrier du 22 décembre 2022 que désormais c'est monsieur Pascal THIELL qui est interlocuteur avec la commune pour les questions liées à l'église communale en remplacement de Monsieur Henri CÔME.

Le Conseil, à l'unanimité, décide de verser, l'indemnité de gardiennage à Mr THIELL.

### **15 - PARTICIPATIONS financières - voyage scolaire** (délibération n° 2023.01.27/15)

Le Collège du Pervis indique qu'un stage d'activités physiques de pleine nature sera organisé à FRIBOURG du 5 juin au 8 juin 2023 pour les élèves de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> ainsi qu'à EMBRUN du 12 juin au 16 juin 2023 pour les 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup>. Dix darnéens y sont inscrits.

Le conseil à l'unanimité, accorde une subvention de 50 € à chaque collégien. Celle-ci sera versée sur participation réelle à ces sorties.

### **16 - PARTAGE taxe d'aménagement sur permis de construire** (délibération n° 2023.01.27/16)

La taxe d'aménagement est un impôt local perçu par les communes et le département. Elle concerne les opérations de construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagements de toute nature, nécessitant l'obtention d'une des autorisations d'urbanismes : permis de construire, permis d'aménager, autorisation préalable.

Jusqu'alors facultatif le partage de la taxe d'aménagement au sein du bloc communal devient obligatoire tel que prévu à l'article 109 de la loi de finances pour 2022.

Les communes membres ayant constitué un taux d'aménagement et la Communauté de Communes "Les Vosges Côté Sud-Ouest", doivent donc, par délibérations concordantes définir les reversements de cette taxe. Cette disposition est d'application immédiate à partir du 1er janvier 2023.

La répartition sera donc la suivante :

- pour les projets communaux : % à la CCVCSO et 100 % à la commune ;
- pour les projets sur les ZA communautaires : 100 % à la CCVSO et 0 % à la commune.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte cette répartition.

### **17 – DEMANDE DE CAUTION bancaire – projet logements F.M.S**

*(délibération n° 2023.01.27/17)*

Lors du conseil du 22 décembre, le conseil avait demandé de reporter cette demande pour plus de précisions quant au statut de l'organisme demandeur.

Au vu des documents fournis, le Conseil, 8 pour et quatre abstentions, accepte de se porter caution sur le projet logements FMS.

### **18 – MISE À DISPOSITION de Madame Catherine RAMELLA par le Centre de Gestion** *(délibération n° 2023.01.27/18)*

Suite au départ de la comptable le Centre de Gestion met à disposition de la commune Madame Catherine RAMELLA et ce jusqu'à l'arrivée de Madame EMMANUEL au 1<sup>er</sup> mars. Celle-ci intervient une journée par semaine. Les Membres du Conseil, à l'unanimité, donnent leur accord et chargent Monsieur le Maire de signer la convention.

### **19 – APAVE : changement de dénomination** *(délibération n° 2023.01.27/19)*

Le groupe APAVE a adapté son organisation en deux entités filiales détenues par APAVE SA soit :

- APAVE Infrastructures et Construction France ;
  - APAVE Exploitation France,
- à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Cette nouvelle organisation n'a aucune conséquence sur le marché qui nous lie (réhabilitation des anciens abattoirs et de leurs abords extérieurs), celui-ci a été transféré à la nouvelle entité APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION FRANCE.

A l'unanimité, le Conseil prend note de cette nouvelle entité juridique.

### **Questions diverses et Informations**

- **remerciements** de la famille de Mr CHALLINE suite à son décès ;
- **pose** de revêtement d'enrobé prévue rue Lecomte par les services du Département, date non encore déterminée ;
- **courrier** de madame la Préfète concernant l'accompagnement des petites entreprises et notamment les boulangers ;
- **suite au reportage** sur Darney sur les chaînes de télévision 17 demandes de logements et d'emploi sont parvenues de tous les départements (Région parisienne, Savoie, Nord, Vendée, etc.. et même de la Guadeloupe !) ;
- **l'animation** "Mouv TRUCK" se déroulera tous les lundis à 14 h au tiers-lieu du 30 janvier au 3 avril 2023 ;
- **remerciements** de l'ESF pour la mise à disposition de la salle, lors de la collecte du 23 décembre : 53 personnes ont donné dont 2 nouveaux ;
- **Le Président** de la Région Grand Est démissionnaire est remplacé par Monsieur Franck LEROY ;
- **camping** –suite ! : intervention de l'ESAT sur le terrain du 13 février au 18 février ;
- **le Major** DORIDANT n'est plus à la COB DARNEY, c'est l'Adjudant GLUCK qui le remplace ;
- **arrêté** de Madame la Préfète sur la destruction de l'espèce "grand cormoran", liste des personnes autorisées à des tirs sur l'étang de la Grand Plaine ;
- **le marché** de consultation des travaux de la rue de la République est lancé. Début des travaux le 13 février par les services du département pour la réfection des deux ponts (pont sur la Saône en premier, puis celui sur le canal) Une déviation PL sera mise en place, durée des travaux 4 mois environ ;

- **réunion** de chantier des anciens abattoirs tous les mardis matin ;
- **remerciements** et vœux de la Présidente du tennis club ;
- **ravalement** de façades par l'entreprise Riqueur à la fin du mois et en fonction de la météo ;
- **le distributeur** de pizzas sera installé fin avril ;
- **la stèle** "à nos morts pou la France" est posée au cimetièrre ainsi que celle de remarque au jardin du souvenir ;
- **visite** de l'ancienne boulangerie de Mr Vancaille ;
- **envoi** des dossiers de demande de subvention 2023 aux associations ;
- **projet** de vente de locaux à la Barbeline annulé par manque d'accord bancaire.

**Dates :**

- vendredi 3 février à 20 h à la Résidence à Hennezel : invitation aux vœux de Mme Marion Deliot conseillère régionale ;
- samedi 11 février à 9 heures : visite des locaux réhabilités de la FMS rue des Pavillons ;
- samedi 11 février 20 h 30 et dimanche 12 février à 15 h : théâtre MPT à la salle des fêtes ;
- samedi 18 février à 20 h 30 : théâtre MPT salle des fêtes ;
- samedi 18 février : visite de la forêt communale à 9 heures : RV parking rue de la Gare ;
- samedi 25 février : soirée dansante salle des fêtes par le FC Darney-Val de Saône.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h

Darney, le 27 janvier 2023

La secrétaire de séance,  
N. DELAVILLE

Y. DESVERNES

